

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-2-3

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

### **Service instructeur**

Unité prévention innovation

### **Service consulté**

## **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU PROJET TRISAN - RESEAU TRINATIONAL EN SANTE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'allouer au projet transfrontalier TRISAN, porté par l'Euro-Institut de KEHL, une subvention complémentaire d'un montant total maximum de 10 000 € pour le développement d'un réseau trinational en santé et la réalisation d'actions d'interconnaissance des acteurs et des politiques sanitaires et médico-sociales dans l'espace du Rhin Supérieur. Celle-ci découle de la prolongation du projet de 6 mois, en raison de la crise sanitaire et de la volonté de la CeA de voir se développer encore davantage les coopérations transfrontalières en santé. L'octroi et le versement de cette subvention sont conditionnés à l'accord du programme INTERREG Rhin Supérieur quant à cette prolongation. Le Président sera autorisé à signer tous documents relatifs aux fonds européens, à l'exception de l'avenant à la convention initiale de partenariat.

### **Présentation du projet de réseau trinational en santé TRISAN**

Mis en place à l'initiative de la Conférence du Rhin Supérieur et porté par l'Euroinstitut de KEHL, il a pour but d'optimiser la coopération transfrontalière dans le champ de la santé, entendue au sens large, y compris médico-social. Il bénéficie d'un soutien financier européen dans le cadre du programme INTERREG Rhin Supérieur pour la période allant de juillet 2019 à juillet 2022.

Concrètement, TRISAN œuvre à la mise en réseau des acteurs et à la diffusion de connaissances à l'échelle transfrontalière, notamment par :

- l'organisation de séminaires et ateliers thématiques,
- la réalisation d'études et d'analyses comparatives sur un sujet donné entre les 3 pays,
- l'amorçage et l'accompagnement de projets transfrontalier en santé.

Les thématiques suivantes sont travaillées : offre de soins de proximité/accès aux soins, attractivité des métiers/mobilité professionnelle, épidémiologie, mobilité des patients, prévention et bien vieillir...

TRISAN a, entre autres, déjà travaillé sur la question de l'aide médicale d'urgence et de la dépendance et est actuellement très mobilisé sur les aspects transfrontaliers de la gestion de la crise sanitaire.

Chacun des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin a alloué une subvention à hauteur de 5 000 € pour la mise en œuvre de ce projet.

### **Demande de prolongation du projet :**

La crise sanitaire est un défi à la coopération transfrontalière et en particulier dans le domaine de la santé. Elle a également mis en exergue les potentiels et les besoins de penser la gestion de la crise sanitaire de façon transfrontalière et a ouvert de nouvelles pistes de coopération.

Le projet TRISAN est directement impacté par la crise sanitaire, d'une part parce que les activités planifiées à l'origine doivent être repositionnées et adaptées aux besoins de la crise et/ou du contexte changeant. D'autre part parce que les acteurs impliqués ont été quasi exclusivement mobilisés sur la gestion de crise.

C'est pourquoi le partenariat a souhaité solliciter une modification majeure avec une prolongation de 6 mois pour la mise en œuvre du projet, ainsi qu'une adaptation du plan de travail envisagé à l'origine pour mieux prendre en compte la situation sanitaire actuelle.

Ceci implique une augmentation du budget, passant d'un total de 955 000 € à 1 063 832,00 € avec un montant FEDER final estimé à 499 462 € (au lieu de 453 000 € validé précédemment).

Parmi les partenaires, seule l'ARS Grand Est s'est prononcée contre cette prolongation et ne prévoit donc pas d'augmenter sa participation.

Compte tenu de la volonté de la CeA de voir se développer encore davantage les coopérations transfrontalières en santé, notamment en lien avec le Schéma alsacien de coopération transfrontalière, il est proposé d'allouer une subvention complémentaire maximale de 10 000 €, correspondant à notre quote part de l'augmentation du budget total et à la reprise d'une partie du financement non alloué par l'ARS.

Une attestation de cofinancement doit être transmise pour la mi-mai au secrétariat INTERREG, d'où le vote lors de cette séance du principe de la nouvelle subvention, sous réserve de l'accord à intervenir du programme INTERREG Rhin Supérieur quant à la modification du projet.

Un avenant à la convention de partenariat initiale formalisera cette modification majeure et fera l'objet d'une approbation ultérieure.

Cette subvention complémentaire ferait l'objet d'un versement unique à intervenir en 2022. Les crédits correspondants seront inscrits en autorisation d'engagement au budget de la Collectivité lors de la DM1 sur l'opération P100O004 (chapitre 65 - nature 657382 - sous fonction 4238).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission Excellence Educative, Accompagnement des Familles et Autonomie, réunie le 22 mars 2021.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer à l'Euro-Institut de KEHL, une subvention complémentaire maximale de 10 000 € pour la prolongation de la mise en œuvre du projet « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur », sous réserve de l'obtention de l'accord du programme INTERREG Rhin Supérieur. Celle-ci fera l'objet d'un versement unique à intervenir en 2022. Aucune subvention complémentaire de la CeA n'interviendra en cas de refus de la demande de modification majeure par le programme INTERREG Rhin Supérieur,
- de m'autoriser, dans les limites précitées, à signer tous les documents relatifs aux fonds européens dont la signature sera rendue nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet susmentionné, notamment l'attestation de cofinancement, à l'exception de l'avenant à la convention de partenariat initiale qui sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY